



---

## Les autorités fédérales de la Confédération suisse

### Etude sur la situation économique des personnes élevant seules leurs enfants

**Berne, 26.01.2012 - Les personnes élevant seules leurs enfants se trouvent fréquemment dans une situation financière difficile ; parmi elles, les femmes en particulier ne disposent souvent que de revenus très limités. C'est ce que montre une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).**

De nombreuses études sur la situation économique des ménages montrent que les personnes élevant seules leurs enfants ont peu d'argent pour vivre, mais la plupart de ces études ne font pas de distinctions au sein de cette catégorie. L'examen des données fiscales du canton de Berne pour 2006 a permis d'analyser plus finement la situation des personnes non mariées qui vivent seules avec des enfants au sein d'un ménage. Sur un total de 20 000 contribuables non mariés ayant des enfants de moins de 18 ans, environ 11 000 les élèvent seuls et 9000 vivent en concubinage.

Les résultats obtenus confirment que les personnes élevant seules leurs enfants ne disposent souvent que de revenus limités, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes ayant plusieurs enfants. Alors que 10 % des ménages sans enfant ont des revenus très limités, la proportion est de 16 % pour les hommes élevant seuls leurs enfants et de 30 % pour les femmes dans cette situation. Selon la définition de l'étude, les revenus sont très limités lorsqu'ils sont inférieurs à la moitié du revenu équivalent médian de l'ensemble des contribuables. (Le revenu équivalent est utilisé pour tenir compte de la composition du ménage. Il s'agit du revenu total divisé par un facteur correspondant au nombre de personnes résidant dans le ménage.)

En comparaison avec les femmes seules sans enfant, mais aussi avec les hommes élevant seuls leurs enfants, les femmes élevant seules leurs enfants ne tirent souvent qu'un bas revenu de leur activité lucrative, et la plupart ne disposent que de réserves très modestes : la moitié des femmes de cette catégorie ont une fortune inférieure à 4500 francs. Les prestations d'entretien jouent donc pour elles un rôle d'autant plus important ; sans cet apport, le pourcentage des personnes au revenu très limité parmi les femmes élevant seules leurs enfants serait deux fois plus grand.

Le revenu de l'activité lucrative étant déterminant, il est essentiel pour ces personnes de pouvoir concilier famille et profession. L'étude souligne aussi l'importance des prestations d'entretien pour la situation économique des personnes cibles. C'est dire que les avances sur contribution d'entretien et l'aide au recouvrement remplissent une fonction de politique sociale non négligeable.

---

#### Adresse pour l'envoi de questions:

031 322 90 76  
Ludwig Gärtner, vice-directeur,  
Chef du domaine Famille, générations et société

---

#### Auteur:

Office fédéral des assurances sociales  
Internet: <http://www.ofas.admin.ch>

---

Les autorités fédérales de la Confédération suisse  
[webmaster@admin.ch](mailto:webmaster@admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>

